

# **COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-sept (14 décembre 2017), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt décembre deux mille dix-sept (20 décembre 2017), à 20h, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents** : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Madame Séverine BOZZI,, Madame Laure VIGNEAU Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO,, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claude VECCHI

**Etaient absents excusés** : Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT,  
Un scrutin a eu lieu, Mr LAMOUREUX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **MISE EN NON VALEUR 2017**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 30 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Exercice 2017, (objet garderie BERHAULT Ludovic montant 7.70 €- - - Exercice 2016, (objet garderie BERHAULT Ludovic montant 2.20 €)
- Exercice 2016, (objet garderie BERHAULT Ludovic montant 2.20€)
- Exercice 2017, (objet garderie BERHAULT Ludovic montant 2.20 €)
- Exercice 2015, (objet garderie COTTE Olivier montant 0.80 €)
- Exercice 2013, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 28.50 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 17.10 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 30.40 €)
- Exercice 2013, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 20.90 €)
- Exercice 2013, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 31.68 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 28.50 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 28.50 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 32.30 €)
- Exercice 2013, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 30.40 €)

# **COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2017**

- Exercice 2013, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 20.90 €)
- Exercice 2014, (objet Cantine PALAZIN Nicolas montant 13.30 €)
- Exercice 2014, (objet garderie PLUMENCY Sandra montant 3.30 €)

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 300.88 euros.

**Article 3** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

## **MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le maire lit le courrier de l'architecte Fricard qui a décidé d'abandonner la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de l'école pour un prétexte prétendument déontologique. Un contact avec un nouvel architecte a été pris et une rencontre est programmée le 5 janvier 2018. Une communication sur l'état d'avancement des travaux pourrait être envisagée à l'issue de cet échange à l'attention des parents.

En ce qui concerne la sécurisation du portail, un électricien a été contacté qui devrait pouvoir venir début janvier pour proposer une solution.

## **HORAIRES ECOLE –RYTHMES SCOLAIRES**

Pour information sur le questionnaire transmis aux parents pour les rythmes scolaires, 63 retours ont été constatés sur 79. Les résultats sont les suivants : 65% pour les 4 jours ; au conseil d'école, le résultat a été de 10 voix pour les 4 jours et 1 qui n'a pas pris part au vote.

Ainsi, les horaires seraient 8h30 à 16h30 pour Moncaut. Pour le mercredi matin, une solution sera trouvée à défaut avec Albret communauté si la coopération avec l'Agglomération d'Agen n'était pas envisageable.

Après consultation et vote du Conseil d'école, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE le retour à 4 jours et les horaires proposés.**

dans le regroupement pédagogique MONCAUT/MONTAGNAC SUR AUVIGNON  
les horaires seront les suivants :

MONCAUT	08h30-11h45 et 13h45-16h30
MONTAGNAC SUR AUVIGNON	8h45-12h00 et 13H30-16h15

## **EGLISE DE FONTAREDE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire a visité la maison Tessariol avec l'architecte à l'intérieur de laquelle un pilier de contrefort est visible. Il n'y aurait pas de gros œuvre à réaliser ce que l'architecte s'attachera à démontrer auprès de l'ABF.

# **COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2017**

Monsieur CADOT Pierre, Architecte du Patrimoine DPLG nous a fait parvenir dans le cadre de l'étude de diagnostic de l'église Saint Etienne de FONTAREDE (ISMH), un estimatif des travaux de consolidation et d'étanchéité à réaliser pour garantir la pérennité de l'édifice.

La réalisation de ces travaux autorisera la réouverture de ce bâtiment au public et permettra la valorisation de ce site remarquable qui se trouve sur un circuit de randonnée pédestre identifié dans le plan départemental.

Le devis s'élève à 93 268.29 € HT soit 111 921.95 €TTC.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DRAC : 25%	23 317.07 €
Conseil régional : 20%	18 653.66 €
Conseil Département : 25%	23 317.07 €
Autofinancement	46 634.15 €

**Le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention :**

**APPROUVE** le projet des travaux de consolidation et d'étanchéité de l'église de Fontarède ;

**MANDATE** Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subventions

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2017**

Monsieur le maire présente les lignes de crédits qu'il convient d'alimenter :

- Les cotisations sociales pour les élus ;
- la contribution à la mairie de Montagnac pour le fonctionnement de l'école ;
- Les titres admis en non-valeur.

En contrepartie, il est proposé de réduire la ligne de crédit consacrée à la voirie.

**Après examen du dossier et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide le virement de crédits ci-après:**

DEPENSES	
Article (chapitre) - opération	Montant
615231(011) : Voiries	- 3 352 €
6534(65) : cotisations de sécurité sociales	1 500.00 €
6541(65) créances admises en non valeur	301.00 €
65541 (65) contrib. Fonds compensatio,	1 551.00 €

## **MOTION SOLIDARITE RURALE**

Le département a transmis une motion de solidarité rurale.

**Le conseil municipal s'abstient sur cette délibération.**

## **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

# **COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2017**

## **DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT** **EAU 47 - EXERCICE 2016**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

VU le transfert des compétences « eau potable », « Assainissement Collectif » et/ou « Assainissement Non Collectif par la commune (ou l'EPCI à FP) au Syndicat Eau47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 29 juin 2017, approuvant le contenu du rapport annuel 2016,

**Considérant** que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal (ou Communautaire) avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal/le Conseil Communautaire :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2016,
2. Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

### **ADRESSAGE POSTAL**

Pour déployer la fibre optique, il convient d'identifier précisément les administrés avec des adresses individualisées.

La plaque de Ste-Colombe déborde légèrement sur Moncaut d'où la nécessité de prévoir l'adressage courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Le syndicat départemental d'aménagement numérique (SDAN) a transmis un courrier proposant deux solutions : en interne avec un ou deux référents par commune formés par le SDAN ou envisager une prestation externalisée. Une lettre d'intention pour obtenir des subventions (DETR notamment) quelle que soit la solution retenue doit être envoyée d'ici la fin d'année.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE l'envoi d'une lettre d'intention afin d'obtenir des subventions ;**

**AUTORISE son maire à signer tout document afférent.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Association sport Fitness**

Il est proposé de demander dorénavant un loyer de 100€/mois sur 10 mois.

# **COMPTE RENDU REUNION DU 20 DECEMBRE 2017**

## **Courrier de M. Zaragosa Gérard**

Une ou deux manifestations sur la commune dont le Tour du Lot-et-Garonne sont prévues en 2018. Il est demandé de pouvoir nommer des bénévoles pour sécuriser les carrefours.

## **Travaux d'Intérêt Général**

Le service de probation a transmis un courrier pour inciter la commune à accepter des TIG.

## **Organisation des vœux**

Les vœux auront lieu le 7 janvier à 11h00. Les invitations doivent être distribuées dans la semaine.